

NOM :



EXAMEN ARBITRE DEPARTEMENTAL SPECIFIQUE EPEE

- 1 - Si le fil de corps s'est décroché à la main du tireur et que celui-ci est touché :
 - l'arbitre donne un carton rouge pour combat non loyal
 - l'arbitre annule la touche portée
 - l'arbitre accorde la touche portée
- 2 - Un tireur touche volontairement en dehors de son adversaire :
 - il reçoit un carton jaune
 - il reçoit un carton rouge
 - il reçoit un carton noir
- 3 - Un tireur exécute une flèche qui se termine par un choc bousculant son adversaire :
 - il reçoit un carton jaune
 - il reçoit un carton rouge
 - il reçoit un carton noir
- 4 - Si l'épée d'un tireur présente des taches de colle et que son adversaire touche sur la colle et allume :
 - l'arbitre doit annuler la touche
 - l'arbitre doit accorder la touche
 - l'arbitre doit donner un carton jaune pour matériel défectueux et faire changer l'arme
- 5 - L'arbitre voit que l'un des deux tireurs touche à terre, mais l'appareil indique un coup double :
 - il n'accorde pas de touches
 - il accorde les deux touches
 - il accorde la touche valablement portée et annule la touche à terre